

Règlement du Troc et Puces de Crac'h

ARTICLE 1: Cette manifestation est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels. Elle a pour objectif d'aider au financement des activités pédagogiques et éducatives de l'École Publique des 2 Rivières.

ARTICLE 2: Chaque emplacement loué est payant sauf pour les enfants de l'École Publique des 2 Rivières

ARTICLE 3: Les exposants doivent présenter le jour de la manifestation à partir de 06h00 munis de leur pièce d'identité spécifiée à l'inscription.

ARTICLE 4: SENS DE CIRCULATION A RESPECTER. Merci de bien vouloir suivre les indications affichées dans le bourg.

ARTICLE 5: Le Troc et Puces est ouvert au public de 08h00 à 18h00

ARTICLE 6: Les exposants ne peuvent remballer et quitter le lieu de la manifestation avant 18h00.

ARTICLE 7: Les emplacements sont attribués en fonction de la configuration du terrain et de ses contraintes spécifiques. Les organisateurs ne sont pas toujours tenus d'installer des exposants à l'emplacement de l'année précédente.

ARTICLE 8: L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement qui doit parvenir à l'APE dans les délais impartis. Pour des raisons de sécurité les organisateurs se réservent le droit d'arrêter les inscriptions à tout moment.

ARTICLE 9: Après installation du stand, le stationnement du véhicule se fera suivant les instructions des organisateurs sous la responsabilité de son propriétaire.

ARTICLE 10: Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels est autorisée. L'acquisition d'objets pour la revente est interdite.

ARTICLE 11: Le stand ne pourra être tenu par un mineur seul, il devra être accompagné d'un adulte. Article également applicable aux stands tenus par des enfants de l'École Publique des 2 Rivières.

ARTICLE 12: Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui sont en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (produits alimentaires, armes, revues à caractères délictueux, etc...)

ARTICLE 13: Les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement de la manifestation. Il incombe aux exposants de pourvoir ou non à leur assurance.

ARTICLE 14: A leur départ, les exposants doivent laisser leur emplacement propre. Des conteneurs seront mis à disposition pour les déchets.

ARTICLE 15: Si un exposant annule sa venue moins de 48h avant le début de la manifestation, son inscription ne sera pas remboursée.

ARTICLE 16: Les participants autorisés sont les personnes suivantes :
Particuliers qui vendent exclusivement des objets personnels et usagés à condition qu'ils y participent 2 fois maximum par an
Professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés
À ces personnes peuvent s'ajouter les associations qui ne vendent que des objets usagés donnés par des particuliers.

ARTICLE 17: Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries ou force majeure. Dans ce cas, un remboursement pourra être effectué.

ARTICLE 18: L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement



Intermarché SUPER
Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Samedi : 09H00 - 19H30
Fermé le Dimanche
Juillet / Août 09H00 - 20H00
Dimanche 09H00 - 13H00

ZC LES ALIZÉS
56950 CRACH
02 97 59 15 90

VOS COURSES EN LIGNE : WWW.INTERMARCHÉ.COM



LES PÉPINIÈRES
BURGUIN

10 Kerguinoret 56950 CRACH
02 97 29 11 44
Kerarno 56340 PLOUHARNEL
07 81 81 18 92
pepinieres-burguin.com

ouvert du lundi au samedi de 09h00 à 18h00



BOULANGERIE - PATISSERIE - SNACKING

Au pain qui Crac'h

MAITRE ARTISAN

5 Lann Kermarquer
56950 CRACH
Lundi au samedi de 7h à 19H30
02.97.59.24.43
aupainquicrach@gmail.com

Troc & Puces

mercredi 8 mai 2024



Terrain de foot - rue du stade
de 8h00 à 18h00 - entrée 1€50

Buvette/Restauration sur place

renseignements et inscriptions :
APE école des 2 Rivières de Crac'h
trocetpucesdecrach@laposte.net ou 07 83 82 46 69

CRACH
Alliance de la Terre et de la Mer



Association de Parents d'Elèves
Ecole publique des deux rivières
Place de la république
56950 Crac'h

trocetpucesdecrach@laposte.net
tel : 07 83 82 46 69

TROC ET PUCES Mercredi 8 Mai 2024

pour toute inscription renvoyer :

- cette fiche complétée
- le règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'A.P.E CRAC'H
- la photocopie de la pièce d'identité de la personne inscrite

avant le **5 mai 2024** à l'adresse suivante :

M DERENNES 33 rue des Ajoncs 56950 CRAC'H

FIGHE d'INSCRIPTION

particulier professionnel

NOM : Prénom :

Raison Social :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : email :

carte d'identité permis de conduire passeport

N° pièce : délivrée à : le :

N° SIRET : Code APE :

	Prix unitaire :	Quantité :	Total :
Emplacement 4 mètres abrité	20 €
Emplacement 3 mètres non abrité	12 €
4 mètres supplémentaires abrités	20 €
1 mètre supplémentaire non abrité	4 €
Table (2 mètres)	4 €

Montant total à régler :

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-contre et l'accepter sans réserve.

Fait à : le :

Signature :



GOLF MORBIHAN
1995

Crac'h
Le Bono
Locmariaquer
La Trinité-sur-Mer
02 97 30 05 13

Crêperie du bourg

Crêperie,
grill,
plat du jour,
pizza...

sur place et à emporter...

5, rue de la Fontaine - 56950 CRAC'H
02 97 64 41 56

GARAGE RENAULT CRACH SARL WARTEL

Claire et Thomas Wartel
10 rue de la Fontaine
56 950 Crac'h

Tel : 02 97 55 06 60
Port : 06 75 49 03 13
Port : 06 83 32 84 83

email : clairewartel@yahoo.fr
email : wartel@hotmail.fr

www.garagerenaultcrach.com

POUR MEMOIRE : Votre réservation

Troc & Pucés de Crac'h
Mercredi 8 mai 2024

Accueil des exposants à partir de 6h00

Pour tout contact :

trocetpucesdecrach@laposte.net
tél : 07 83 82 46 69

	Prix unitaire :	Quantité :
Emplacement 4 mètres abrité	20 €
Emplacement 3 mètres non abrité	12 €
4 mètres supplémentaires abrités	20 €
1 mètre supplémentaire non abrité	4 €
Table (2 mètres)	4 €



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE